

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 décembre 2021 à 19 h 30, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Présence par visioconférence :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin.

### Sont également présents :

Le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **21-12-1001 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 décembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 5.3 Entente / Occupation temporaire du domaine public / Conception Habitat inc. / Lots 3 001 523 et 4 421 019 / Boulevard de la Gare / Autorisation de signature

« ADOPTÉE »

### **21-12-1002 Adoption du procès-verbal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

### **21-12-1003 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **21-12-1004 Ringuette les 4 Cités / Cours spécialisés / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Ringuette les 4 Cités;

CONSIDÉRANT que la Ville subventionne déjà pour le tournoi annuel;

CONSIDÉRANT la participation de 6 citoyennes sur les 12 personnes inscrites aux cours spécialisés pour les gardiennes de but offerts par une gardienne de but de très haut niveau dans la ligue nationale;

CONSIDÉRANT la participation de 23 citoyennes sur les 60 personnes inscrites aux cours de power skating pour le développement des habiletés des plus jeunes joueuses;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 797 \$ soit versé à l'organisme Ringuette les 4 Cités à titre d'aide financière pour les cours spécialisés pour les gardiennes de but et de power skating, soit l'équivalent de 60 \$ par citoyenne inscrite aux cours de gardiennes de but et de 19 \$ par citoyenne inscrite au cours de power skating;

QU'aucune aide financière supplémentaire ne soit offerte pour le tournoi annuel.

« ADOPTÉE »

**21-12-1005 Une Histoire de Chevaux inc. / Location d'unité mobile et toilette chimique chauffante / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Une Histoire de Chevaux inc.;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 6 000 \$ soit versé à l'organisme Une Histoire de Chevaux inc. pour la location d'une unité mobile et d'une toilette chimique chauffée pour les activités du programme AHT Expérience pendant la saison hivernale.

« ADOPTÉE »

**21-12-1006 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Fête de Noël / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Centre Prénatal et Jeunes Familles pour la tenue de sa fête de Noël;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à l'organisme Centre Prénatal et Jeunes Familles à titre de commandite « La grande fête de Noël » pour contribuer à l'organisation de rencontres virtuelles avec le Père Noël.

« ADOPTÉE »

**21-12-1007 Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Activités 2021 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 8 700 \$ soit versé à l'organisme Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour le soutenir dans ses différents projets annuels.

« ADOPTÉE »

**21-12-1008 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Programme de développement des jeunes gardiens / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour un programme de développement pour jeunes gardiens;

CONSIDÉRANT que l'achat de matériel permettra d'en faire le prêt en raison d'une pénurie de gardiens;

CONSIDÉRANT la participation de 5 résidents sur les 9 personnes inscrites à la formation gratuite pour les gardiens d'âge novice;

CONSIDÉRANT les frais de location de glace de 1 960 \$ liés à la formation;

CONSIDÉRANT la participation de 19 résidents sur les 23 personnes inscrites à la formation ouverte à tous les gardiens au coût de 150 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant total de 3 427,26 \$, réparti de la façon suivante, soit versé à l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion :

- 734,26 \$ correspondant au coût d'achat de l'équipement;
- 1 078 \$ correspondant à 45 % (prorata de la participation des citoyens) de la facture liée aux heures de glace pour la formation gratuite offerte aux gardiens d'âge novice;
- 1 615 \$ correspondant à 85 \$ par citoyen inscrit à la formation ouverte à tous les gardiens.

« ADOPTÉE »

#### **21-12-1009 Dépôt / Registre public des déclarations des élus**

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1749 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration pour la période du 7 décembre 2020 au 6 décembre 2021.

« ADOPTÉE »

#### **21-12-1010 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021**

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la Ville doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le plan d'action 2021 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi ci-dessus mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE M<sup>me</sup> Caroline Houle, adjointe à la direction générale et à la mairie, soit désignée coordonnatrice du dossier de la mise en application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi.

« ADOPTÉE »

**21-12-1011 Formation des comités du Conseil et désignation des élus à titre de membre du conseil d'administration de certains organismes**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former les comités du conseil ainsi que de désigner des élus à titre de membre du conseil d'administration de certains organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les élus suivants soient désignés membres des comités du conseil ou membres de conseils d'administration des organismes suivants:

<b>Comités ou organismes</b>	<b>Membres du Conseil</b>
Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes	Guy Pilon Paul Dumoulin
Circulation	Paul Dumoulin Luc Marsan François Séguin
Consultatif d'urbanisme	François Séguin Jasmine Sharma Diane Morin (substitut)
Culture et vie communautaire	Diane Morin Jasmine Sharma
Démolition	Karine Lechasseur Luc Marsan François Séguin
Environnement	Jasmine Sharma Paul Dumoulin
Finances	Paul M. Normand Gabriel Parent
Fondation du maire	Guy Pilon Paul Dumoulin Paul M. Normand
Harwood	Luc Marsan
Maison de la famille	Gabriel Parent
Politique familiale	Diane Morin Karine Lechasseur (substitut)
Retraite	Karine Lechasseur
Santé et sécurité – cols blancs	Paul M. Normand
Santé et sécurité – cols bleus	Paul M. Normand
Santé et sécurité - pompiers	Paul M. Normand
Sports et loisirs	Paul Dumoulin Karine Lechasseur Gabriel Parent
Toponymie	Paul M. Normand Gabriel Parent
Transport actif	Karine Lechasseur

QUE la présente résolution ait préséance sur toute résolution antérieure portant sur le même sujet.

**« ADOPTÉE »**

**21-12-1012 Prolongation de bail / CISSS de la Montérégie-Ouest / Centre multisports / Vaccination contre la COVID-19 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-170 autorisant la location de la salle multifonctionnelle du Centre multisports au Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2021, pour y installer un centre de vaccination;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du bail du CISSSMO;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation dudit bail pour une période additionnelle de 5 mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 mai 2022;

QUE le loyer mensuel soit maintenu à 9 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un avenant audit bail dont le texte sera substantiellement conforme au projet transmis par le CISSMO le 15 novembre 2021 ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-12-1013 Modification aux baux / Lot 1 545 780 – 132, route De Lotbinière – 2<sup>e</sup> amendement / Lot 1 545 799 – 116, route De Lotbinière – 1<sup>er</sup> amendement / Relocalisation temporaire des activités de la caserne De Lotbinière / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-755 autorisant la conclusion d'un bail pour l'immeuble sis au 116, route De Lotbinière se terminant le 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT les résolutions 19-06-541 et 20-10-754 autorisant la conclusion d'un bail pour l'immeuble sis au 132, route De Lotbinière se terminant le 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que ces immeubles permettent de relocaliser les activités de la caserne De Lotbinière durant sa reconstruction;

CONSIDÉRANT que, en raison de la rareté des matériaux de construction, les travaux de constructions de la future caserne ne pourront être terminés dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les baux des immeubles occupés temporairement par le Service de sécurité incendie dans l'intervalle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un second amendement au bail avec L'Express de Ste-Anne inc. afin de prolonger de 12 mois la période de location, soit du 31 octobre 2022 au 31 octobre 2023, et ce, pour un loyer de base mensuel de 8 470 \$ (excluant les taxes applicables), ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un premier amendement au bail avec 9361-6399 Québec inc. afin de prolonger de 17 mois la période de location, soit du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 octobre 2023, et ce, pour un loyer mensuel de base de 2 500 \$ (excluant les taxes applicables), ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-12-1014 Avis de réserve pour fins de parcs, terrains de jeux et plateaux sportifs / Lots 4 932 234, 4 932 235 et 4 932 236**

CONSIDÉRANT l'insuffisance de parcs et de terrains de jeux dans le secteur délimité par la voie ferrée d'EXO, le boulevard de la Gare et la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT la forte densité de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du terrain formé lots 4 932 234, 4 932 235 et 4 932 236 est adjacent à l'école l'Hymne-au-Printemps;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit imposé sur les lots 4 932 234, 4 932 235 et 4 932 236 du cadastre du Québec un avis de réserve à des fins municipales, soit pour l'aménagement de parcs et terrains de jeux;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin de procéder à la préparation et la publication de l'avis.

« ADOPTÉE »

**21-12-1015 Commission municipale du Québec / Dépôt des rapports de l'audit de conformité / Processus d'adoption du budget et processus d'adoption du PTI**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De prendre acte du dépôt des deux rapports de l'audit de conformité sur les processus d'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2022-2023 réalisés par la Vice-présidence vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ) et transmis par cette dernière à la Ville le 23 novembre 2021;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ.

« ADOPTÉE »

**21-12-1016 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 24 novembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1017 Service des communications / Embauche / Chargée de communications**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 novembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Geneviève Groleau au poste régulier de chargée de communications au sein du Service des communications, et ce, à compter du 31 janvier 2022, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9 - échelon 1, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Groleau ait une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Groleau.

« ADOPTÉE »

**21-12-1018 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 17 novembre 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 17 novembre 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-12-1019 Octroi de contrat / 401-120-21-14 / Logiciels Microsoft / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec tout fournisseur ou prestataire de services infonuagiques qui est partie à une entente-cadre conclue avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services infonuagiques du fournisseur ITI inc., inscrit au Catalogue du ITQ, pour l'abonnement aux logiciels Microsoft;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'informatique et géomatique d'accepter l'entente pour une durée de trois ans;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par ITI inc., 1000, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 111, Québec (Québec) G2E 5G5, pour les services infonuagiques de Microsoft d'une durée de trois ans, débutant à la date de signature de l'entente, et ce, pour un montant maximal de 186 836,16 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction du prix unitaire inscrit à l'entente-cadre n° EC-021002 du fournisseur;

QUE la Ville s'engage à payer à ITQ, à titre de frais de gestion, 2 % du montant facturé avant taxes.

« ADOPTÉE »

**21-12-1020 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Inscriptions saison 2021-2022 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 7 700 \$ soit remboursée à Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour les frais d'inscription de 31 athlètes pour la saison 2021-2022, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1021 Les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Patriotes de l'Ouest a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 3 137,75 \$ soit remboursée à l'organisme Les Patriotes de l'Ouest pour les frais d'inscription de 38 athlètes pour la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1022 Club de Triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2020-2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de Triathlon Tri-O-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 787,25 \$ soit remboursée à l'organisme Club de Triathlon Tri-O-Lacs pour les frais d'inscription de 8 athlètes pour la saison 2020-2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1023 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Inscriptions saison 2021-2022 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de patinage artistique régional de Vaudreuil a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 22 250 \$ soit remboursée à l'organisme Club de patinage artistique régional de Vaudreuil pour les frais d'inscription de 98 athlètes pour la saison 2021-2022 le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1024 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Inscriptions saison 2021-2022 – Star / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de patinage artistique régional de Vaudreuil a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 5 995 \$ soit remboursée à l'organisme Club de patinage artistique régional de Vaudreuil pour les frais d'inscription de 26 athlètes de catégorie Star - privé pour la saison 2021-2022, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »



**21-12-1025 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Association de baseball mineur La Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 4 964 \$ soit remboursée à l'Association de baseball mineur La Presqu'Île pour les frais d'inscription de 145 athlètes pour la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1026 Ringuette les 4 Cités / Inscriptions saison 2021-2022 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Ringuette les 4 Cités a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 11 190 \$ soit remboursée à Ringuette les 4 Cités pour les frais d'inscription de 46 athlètes pour la saison 2021-2022, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1027 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2021 / Remboursement / Ajustement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2021 (résolution 21-10-858);

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture, une liste d'ajustement, laquelle contient l'ajout de 15 athlètes, et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 301,50 \$ soit remboursée à l'organisme Club de tennis de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 15 athlètes à la saison automne 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1028 Club de Volleyball Citadins / Inscriptions saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de volleyball Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 6448 \$ soit remboursé à l'organisme Club de volleyball Citadins pour les frais d'inscription de 69 athlètes pour la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1029 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 100 150 \$ soit remboursée à l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 403 athlètes pour la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1030 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 26 139,89 \$ soit remboursée à l'organisme Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil pour les frais d'inscription de 414 athlètes pour la saison automne 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-12-1031 Demande de subvention / Programme d'appui aux collectivités du MIFI / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la politique familiale et des aînés de la Ville de Vaudreuil-Dorion mets en lumière la volonté de planifier et réaliser une démarche de politique d'accueil et du vivre ensemble pour ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que le « Programme d'appui aux collectivités » du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) prévoit une aide financière allant jusqu'à 50 % pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet de la politique d'accueil et du vivre ensemble, prévu en 2022, est admissible au programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière qui pourrait couvrir jusqu'à 50 % du montant du projet qui est de 55 000 \$ dans le cadre du programme « Programme d'appui aux collectivités » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-12-1032 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-81 / Fourniture d'un véhicule – Ford Explorer hybride**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un véhicule Ford Explorer hybride, deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 novembre 2021 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-81;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'un véhicule Ford Explorer hybride neuf (année 2022), et ce, pour un montant de 62 772,90 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-81;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 15 000 \$, excluant les taxes applicables, pour l'aménagement complémentaire du véhicule (boîte fermée, flèche de signalisation et coffre de rangement);

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

« ADOPTÉE »

**21-12-1033 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-22-02 - Fourniture d'un chargeur sur roues / Appel d'offres n° 401-110-22-03 - Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par le chef de division gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 24 novembre 2021, qui seront inscrits dans le document des appels d'offres public n°s 401-110-22-02 à l'égard de la fourniture d'un chargeur sur roues et 401-110-22-03 à l'égard de la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse.

« ADOPTÉE »

**21-12-1034 Octroi de contrat / 401-120-21-13 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL) sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé par les résolutions 16-12-970, 17-11-958, 18-12-1163, 19-12-1055 et 20-12-972 des contrats de service de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement Potentiel inc. pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service provenant de Placement Potentiel inc. pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par l'organisme Placement Potentiel inc., 111, avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec), H9R 2W3, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, pour un montant total de 243 601,12 \$, taxes applicables non comprises, pour les bâtiments énumérés ci-dessous :

- Hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion, 2555, rue Dutrisac;
- Bibliothèque de Vaudreuil-Dorion, 51, rue Jeannotte;
- Caserne Forbes, 500, rue Forbes;
- Caserne Séguin, 4401, rue Séguin;
- Ateliers municipaux de Vaudreuil-Dorion, 205, rue Valois;
- Le 190 Saint-Charles, 190, avenue Saint-Charles;
- Centre communautaire de la Maison Valois, 331, avenue Saint-Charles;
- Édifice des Chemins-d'Été, 1255-1257, rue Émile Bouchard;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2022.

« ADOPTÉE »

**21-12-1035 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-78 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette - Ford Transit, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 novembre 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-78;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Longueuil (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une fourgonnette Ford Transit neuve (année 2022), et ce, pour un montant de 56 313,61 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110- 21-78;

QUE soit autorisé une dépense maximale de 10 000 \$, excluant les taxes applicables, pour l'aménagement complémentaire du véhicule (boîte fermée, flèche de signalisation et coffre de rangement);

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

« ADOPTÉE »

**21-12-1036 Adjudication de contrat / Demande de prix n 401-110-22-01 / Service de gestion, supervision et travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour le service de gestion, supervision et travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications la soumissions reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-01;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Leduc Sécurité, 994, avenue Guybourg, Montréal (Québec), H1N 2X6 pour le service de gestion, supervision et travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 32 704,64 \$ incluant les taxes applicables le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-01;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2022, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**21-12-1037 Demande de subvention / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Remplacement du système de traitement des eaux usées / Secteur Domaine-en-Haut / Sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rue des Alouettes, du Cardinal et du Canari);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1.2 – réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités du Guide PRIMEAU qui s'applique à elle, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés au projet;

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à agir auprès du MAMH pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.2 du programme PRIMEAU et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-12-1038 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.24 / Travaux de réhabilitation d'un ponceau situé sur la rue Bellerive**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'un ponceau situé sur la rue Bellerive, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 novembre 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications trois des cinq soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.24;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence IPR 360 inc., 815, rue Plante, bureau 201, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1M8, les travaux de réhabilitation d'un ponceau situé sur la rue Bellerive, et ce, pour un montant de 149 396,22 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.24;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**21-12-1039 Ordres de changement n<sup>os</sup> 2 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.05 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Phaneuf et de sections de l'avenue Ranger**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 2 à 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Phaneuf et de sections de l'avenue Ranger - appel d'offres n° 401-110-21-R1800.05 » totalisant un montant de 39 555,22 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-12-1040 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-71 / Services professionnels / Ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, deux soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 16 novembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS Inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels en ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un montant totalisant 362 195 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-21-71;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**21-12-1041 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 novembre 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 novembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1042 PIIA / 400, avenue Saint-Charles / Réfection du revêtement extérieur / Partie du lot 1 545 375 / Zone P2-505 / CCU n° 21-11-153**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-153 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 400, avenue Saint-Charles, le projet de réfection du revêtement extérieur de l'École Brind'Amour, tel que montré au dossier n° 2021-121 intitulé : « Réfection du parement extérieur », préparé par JFLA architecture, en date du 22 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1043 Plan directeur / Parc industriel Joseph-Carrier / Modification / Lots 6 337 623 et 6 362 469 (montée Cadieux) ainsi que lots 5 560 694, 6 362 468 et 6 362 470 (rue F.-X.-Tessier) / Zones I1-118 et I2-128 / CCU n° 21-11-154**

CONSIDÉRANT la demande de modification au plan directeur présentée par Forty 30 Industrial Developments LP pour le retrait du bâtiment C et l'agrandissement des bâtiments A, B, E et F;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-154 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard des lots 6 337 623 et 6 362 469 (montée Cadieux) et des lots 5 560 694, 6 362 468 et 6 362 470 (rue F.-X.-Tessier), la modification du plan directeur, de manière à retirer le bâtiment C et agrandir les bâtiments A, B, E et F, tel que montré au document intitulé : « Plan d'ensemble », préparé par la firme Zinno Zappitelli Architectes, dossier 21-056, en date du 7 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1044 PIIA / 3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Nouveau modèle / Lot 5 591 976 et autres / Zone H1-914 / CCU n° 21-11-155**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-155 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptés l'architecture et les matériaux du modèle n° 109 et du modèle n° 113 pour le projet domiciliaire Ravin-Boisé, tel que montré au document préparé par la division – Permis et inspections intitulé : « 3000\_à\_3156\_du\_Ravin\_Boisé\_CCU\_211110\_PIIA\_présentation » et que le Service de l'aménagement du territoire puisse approuver des modèles de maison ayant une architecture similaire.

« ADOPTÉE »

**21-12-1045 PIIA / 22800, chemin Dumberry, local 006B / Enseigne au mur et enseigne sur pylône commun / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 21-11-156**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-156 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 006B, le projet d'installation d'une enseigne à plat au mur et d'une enseigne sur le pylône commun, tel que présenté au document préparé par la compagnie Solution Néon, en date du 28 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1046 Dégrogation mineure / 3944, route Harwood / Superficie d'un logement intergénérationnel et marge arrière pour un agrandissement / Lot 5 102 145 / Zone H1-803 / CCU n° 21-11-157**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3944, route Harwood;



CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-157 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3944, route Harwood, afin d'autoriser :

- un logement intergénérationnel d'une superficie de 140 mètres carrés en dérogation à l'article 3.1.5.1 c) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 70 mètres carrés pour un tel logement;
- une marge arrière de 5,76 mètres pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-803 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière minimale de 10 mètres.

« ADOPTÉE »

**21-12-1047 Dérogation mineure / 136, rue Galt / Implantation d'un garage détaché / Lot 1 546 240 / Zone H2-528 / CCU n° 21-11-158**

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller M. Paul Dumoulin déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 136, rue Galt;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-158 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 136, rue Galt, afin d'autoriser un garage détaché résidentiel, situé en cour arrière, implanté à 0,39 mètre de la limite arrière de propriété et à 0,55 mètre de la limite latérale de propriété en dérogation à l'article 2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 0,60 mètre de toute limite de propriété.

« ADOPTÉE »

**21-12-1048 PIIA / 2929, boulevard de la Gare, local 130 / Enseigne au mur et enseigne sur pylône commun / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 21-11-159**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-159 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 2929, boulevard de la Gare, local 130, le projet d'installation d'une enseigne au mur et d'une enseigne sur le pylône commun, tel que montré au document de présentation n° 032952, version 3t, préparé par la compagnie Kwik Signs, en date du 26 août 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1049 PIIA / 110-A, rue Joseph-Carrier / Deux enseignes aux murs / Lot 1 675 186 / Zone C3-126 / CCU n° 21-11-160**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-160 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 110-A, rue Joseph-Carrier, le projet d'installation d'une enseigne à plat au mur de type lettres individuelles avec fond et d'une enseigne à plat au mur de type « Push-Through », tel que présenté dans le document préparé par l'entreprise Jack Saloon, en date du 4 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1050 PIIA / 585, avenue Saint-Charles, local 255 / Enseigne au mur / Lot 5 443 991 / Zone C3-242 / CCU n° 21-11-161**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-11-161 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, local 255, le projet d'installation d'une enseigne à plat au mur de type lettres individuelles, tel que présenté au document préparé par la compagnie Enseignes Décor Néon, en date du 12 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-12-1051 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-21-58 / Entrepreneur général / Réaménagement des parcs Malette et Pinault**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet : « Travaux de réaménagement des parcs Malette et Pinault - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-21-58 », totalisant un montant de 4 841,34 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-12-1052 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 1113, route Harwood / Lot 5 197 046**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de démolition et de construction n<sup>o</sup> 2021-13228 d'un bâtiment commercial sur le lot 5 197 046;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain;

CONSIDÉRANT que les lots 5 197 046 à 5 197 049 proviennent de la subdivision du lot 1 543 640;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 5 197 046 est de 10 670,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 5 197 046 lors de la demande du permis était de 970 816 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 97 081,60 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1,12 (facteur 2021);

CONSIDÉRANT qu'en 2013 un montant de 1 600,51 \$ a été versé à titre de contribution pour fins de parcs relativement à une partie du lot 1 543 640 d'une superficie de 10 670,1 mètres carrés sur une superficie totale de 41 896,91 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le montant résiduel à verser à titre de contribution pour fins de parcs est de 95 497,40 \$;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 95 497,40 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-12-1053 Autorisation supplémentaire / Travaux d'entretien de cours d'eau par la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner / Lot 1 678 439 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'avis concernant l'évaluation des besoins d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion envoyé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'entretien des cours d'eau vise à rétablir l'écoulement des eaux ou le profil d'un cours d'eau par le retrait des sédiments accumulés au fond du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit s'assurer du respect du libre écoulement des eaux et qu'elle est donc responsable de l'entretien des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est propriétaire du lot 1 678 439 et que ce dernier est cité dans l'avis;

CONSIDÉRANT que le lot 1 678 439 est situé sur l'autoroute Félix-Leclerc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement ou la chef de section - Environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire d'autorisation supplémentaire - travaux d'entretien de cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que demandé dans l'avis reçu le 22 novembre 2021;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

« ADOPTÉE »

**21-12-1054 Modifications / Répertoire des subventions en environnement**

CONSIDÉRANT le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, adopté par la résolution 16-02-122, et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'une précision doit être apportée à la subvention des produits du quotidien pour faciliter la compréhension des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'usage au Québec d'un véhicule électrique plutôt que d'un véhicule à essence permet de réduire de 80 % la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère et que le Québec a franchi le cap des 100 000 véhicules électriques ou hybrides sur les routes en 2021;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent remplacer les arbres coupés pour obtenir la subvention pour la coupe des frênes privés atteints par l'agrile du frêne, ce qui engendre une demande plus importante de plantation de nouveaux arbres;

CONSIDÉRANT les orientations de la Politique environnementale d'aménager le territoire en développant des îlots de fraîcheur de la Ville en augmentant la canopée;

CONSIDÉRANT que cela fait six ans que la liste des essences admissibles pour la subvention pour la plantation d'arbres, volets *Une naissance, un arbre* et *Verdissons Vaudreuil-Dorion*, existe et qu'il est nécessaire de la mettre à jour;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser quelles sont les essences d'arbres admissibles pour la subvention de coupe des frênes privés atteints par l'agrile, afin de faciliter l'achat d'arbres à moyen ou à grand déploiement pour les citoyens et de réduire le temps requis pour le traitement des demandes;

CONSIDÉRANT que le terme permis doit être remplacé par certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de spécifier aux citoyens qu'il est recommandé de traiter les frênes au Treeazin deux années sur trois pour donner une période de repos à l'arbre;

CONSIDÉRANT que les critères d'admissibilité et les documents requis pour la subvention pour la coupe des frênes privés atteints par l'agrile doivent être précisés pour faciliter la compréhension des citoyens et afin de réduire le temps requis pour le traitement des demandes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité environnement pour l'ajout de la subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et pour les autres modifications suggérées par la section Environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Répertoire des subventions en environnement de la ville de Vaudreuil-Dorion soit amendé afin d'y ajouter quelques précisions et d'y faire les modifications suivantes :

- l'ajout de précisions pour la subvention des produits du quotidien;
- la modification de la façon d'acheter et de récupérer les détecteurs de radon, avec l'ajout des journées spécifiques de distribution;
- l'ajout d'une subvention relative à l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sous le volet « Qualité de l'air » prévoyant un remboursement de 150 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne par résidence;
- la modification du nombre d'arbres admissibles pour la subvention de la plantation d'arbres, volet *Verdissons Vaudreuil-Dorion*;
- la modification de la liste des essences d'arbres admissibles pour la subvention de plantation d'arbres, volets *Une naissance, un arbre* et *Verdissons Vaudreuil-Dorion*;
- l'ajout d'essences d'arbres admissibles pour la subvention de la coupe des frênes privés atteints par l'agrile, à même la liste des essences admissibles pour la subvention de plantation d'arbres, volets *Une naissance, un arbre* et *Verdissons Vaudreuil-Dorion*;
- l'ajout d'un document à fournir pour les subventions de plantation d'arbres et de coupe des frênes privés atteints par l'agrile du frêne;
- la modification du terme permis pour certificat d'autorisation;
- l'ajout d'une recommandation pour la subvention du traitement des frênes privés au Treeazin;
- l'ajout de précisions pour la subvention pour la coupe des frênes privés atteints par l'agrile du frêne;
- l'ajout et modifications de certains critères d'admissibilités et des documents à fournir pour la coupe des frênes privés atteints par l'agrile du frêne;
- la modification du formulaire de demande de subventions;

QUE le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion mis à jour le 23 novembre 2021, soit en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

QUE ces subventions soient disponibles jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**21-12-1055 Adoption / Règlement n° 1806-04 / Stationnement (RMH 330) / Dispositions relatives au permis de stationnement résidentiel**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806-04 a été déposé à une séance tenue le 22 novembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1806-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de prévoir les dispositions relatives au permis de stationnement résidentiel ».

« ADOPTÉE »

**21-12-1056 Adoption / Règlement n° 1709-19 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Permis de stationnement résidentiel**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-19 a été déposé à une séance tenue le 22 novembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-19 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 afin d'ajouter les frais relatifs au permis de stationnement résidentiel ».

« ADOPTÉE »

#### **21-12-1057 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

#### **21-12-1058 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **21-12-1059 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier